

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2024

Date de la convocation : 25 septembre 2024 Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : **21** Nombre de pouvoirs : **8**

Le deux octobre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; M. Gilles BARBE; Mme Nicole BERTHON; M. Michel BUCHE; M. Tony CALLA; M. Tony CORNELISSEN; Mme Sandra DELIBIT; M. Sébastien DEVALLIERE; M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Marilou PADILLA-RATELADE; Mme Céline PARRAIN; M. Philippe PELAT; M. Michel PESTEIL; M. Bruno RAYNAUD; Mme Tessa SAUBESTY; M. Jean-Marc SAUVIAT; M. Adrien SEIXAS; Mme Françoise TALVARD; Mme Patricia TILLET; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Sandra DELIBIT; Mme Chrystèle BOYER à M. Gilles BARBE; M. Patrick COURTEIX à Mme Elisabeth VENTADOUR; M. Pierrick CRONNIER à Mme Patricia TILLET; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD; Mme Mady JUNISSON à M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Martine PANNETIER à Mme Michèle VALIBUS et Mme Sophie RIBEIRO à M. Philippe PELAT.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro:

DL20241002-011

Matière:

9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

Objet:

ACTUALISATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA CRECHE FAMILIALE – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE

A SIGNER LADITE DELIBERATION

Vu la délibération n° DL20191211-019 en date du 13 décembre 2019 relative à la Convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique unissant la Commune d'Ussel et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze pour les structures d'accueil petite enfance pour la période « 2020-2024 » ;

Vu la délibération n° DL20240214-020 en date du 14 février 2024 relative à la Convention territoriale des services à la population unissant la Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté, la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze et la Mutualité Sociale Agricole du Limousin pour la période 2024-2028 ;

Vu la délibération n° DL20210721-019 en date du 22 juillet 2021, la délibération n° DL20220629-015 en date du 30 juin 2022 et la délibération n° DL20230928-009 en date du 28 septembre 2023 actant les dernières mises à jour du règlement de fonctionnement dont la baisse de la capacité d'accueil du service ;

Vu la dernière délibération n° DL20240710-015 en date du 10 juillet 2024 concernant l'actualisation de la capacité d'accueil du service ;

Considérant la nécessité de réactualiser la capacité d'accueil de la Crèche Familiale suite aux changements apportés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le projet de délibération stipulant la capacité d'accueil de la Crèche Familiale d'USSEL ; et
- Autoriser Monsieur le Maire à signer :
 - L'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 2 octobre 2024

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance

Adrien SEIXAS

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20241002-DL20241002-011-DE Date de télétransmission : 03/10/2024 Date de réception préfecture : 03/10/2024 Date de mise en ligne : 03/10/2024